

CME du 4 février 2020

1. Mouvement de démissions dans les hôpitaux

- Le président et la vice-présidente de la CME ont rencontré la ministre en charge de la santé le 21 janvier. Ils ont transmis deux messages, le premier sur la gouvernance (voir *infra*), l'autre sur le fait que les moyens supplémentaires annoncés par le gouvernement le 20 novembre 2019 ne permettaient pas de rassurer les personnels hospitaliers et qu'une revalorisation plus importante des revenus des soignants était nécessaire. Ils ont demandé une clarification des modalités d'application des mesures annoncées (primes, reprise de la dette), qu'un signal fort soit donné pour acter que les revenus des paramédicaux sont trop bas et qu'une feuille de route soit définie en se donnant par exemple comme objectif d'atteindre d'ici 3 ans le salaire moyen des infirmiers dans les pays de l'OCDE.
- **Concernant la gouvernance** : le président de la CME pourrait animer un groupe de travail pour élaborer des propositions propres à l'AP-HP demandées par la ministre dans la [lettre de mission](#) confiée au P^f Olivier CLARIS, président de la CME des Hospices civils de Lyon (HCL).
- **Concernant les démissions** : les présidents de la CME et des CMEL de l'AP-HP ont adressé un [message](#) le 2 février à la communauté médicale, dans lequel ils s'engagent à ne pas proposer aux directions de remplaçants pour les chefs de service ou directeurs médicaux de département médico-universitaire (DMU) démissionnaires dans la mesure où les missions d'organisation du service et la sécurité des soins urgents sont maintenus.

Le directeur général et le président de la CME ont organisé le 3 février une rencontre avec quelques-uns des démissionnaires. À l'issue de cette rencontre, le directeur général a adressé le 4 février un [courrier](#) aux démissionnaires.

Le P^f Bruno RIOU a indiqué que la conférence des doyens d'Île-de-France a, de son côté, apporté son soutien à l'ensemble des hospitalo-universitaires. Le président de la conférence invitera prochaine les présidents de la CME et des CMEL à une rencontre avec les doyens.

- À l'unanimité des votants (une abstention), la CME a adopté la [motion](#) suivante :

« La CME de l'AP-HP partage les préoccupations profondes des communautés hospitalières et de la population concernant la dégradation de la situation du service public hospitalier, largement due aux restrictions budgétaires subies au cours de la dernière décennie.

Elle soutient les praticiens qui ont pris la difficile décision de démissionner de leurs fonctions de chef de service et de structure dans le but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de la situation de nos hôpitaux. Nous savons que le professionnalisme de nos collègues démissionnaires et de leurs équipes permettra d'assurer la qualité et la continuité des soins.

Nous avons la conviction que la gouvernance de l'hôpital doit évoluer. Les équipes soignantes doivent être pleinement associées aux décisions qui les concernent à tous les niveaux de l'institution dans un climat respectueux et constructif.

Mais cela ne suffira pas. Des moyens supplémentaires pour l'hôpital public sont indispensables car les mesures annoncées par le gouvernement le 20 novembre 2019 en réponse au fort mouvement de protestation des professionnels ne sont pas à la hauteur de la gravité ni de l'urgence de la situation. Nous souhaitons en outre des garanties quant à l'application de celles-ci.

Nous appelons dès maintenant le gouvernement à prendre acte que les rémunérations des professions paramédicales sont insuffisantes et à annoncer une feuille de route visant à les améliorer rapidement et significativement. Cette mesure est encore plus cruciale dans la région Ile-de-France où le coût de la vie et les difficultés de transport ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Des mesures d'attractivité pour les médecins notamment en début de carrière doivent être rapidement envisagées. Ne pas le faire serait prendre le risque d'une accélération des

départs des personnels paramédicaux et médicaux et par voie de conséquence celui d'une crise sanitaire majeure.

Le gouvernement doit répondre sans attendre à l'inquiétude de l'ensemble de la communauté hospitalière. »

2. Désignation des représentants de la CME dans les instances centrales ([note](#))

a) Directoire

- Le 28 janvier, le directoire s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition issue du [décret du 7 janvier 2020](#) :
 - le directeur général et ses trois directeurs généraux adjoints ;
 - le président de la CME, 1^{er} vice-président chargé des affaires médicales, et la vice-présidente de la CME ;
 - le président de la conférence des doyens de médecine d'Île-de-France, vice-président doyen ;
 - le vice-président recherche ;
 - le directeur des soins de l'AP-HP ;
 - les présidents de CMEL, les doyens de médecine et les directeurs des 6 groupes hospitaliers ;
- Il doit être complété de trois personnels médicaux qui seront désignés par le directeur général sur proposition conjointe du président de la CME et du vice-président doyen.
- Le directoire sera complété par des personnalités qualifiées après avis conforme du président de la CME et avis du directoire.

b) Conseil de surveillance

La CME a élu le **P^r Bernard GRANGER** (psychiatrie, Cochin) et le **D^r Christophe TRIVALLE** (gériatrie, Paul-Brousse) pour la représenter au [conseil de surveillance](#) de l'AP-HP, où le président de la CME siège de droit avec voix consultative.

c) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail central ([CHSCT](#))

La CME a désigné les **D^{rs} Georges ESTÉPHAN** (anesthésie-réanimation, Georges-Pompidou) et **Fadi BDEOUI** (odontologie, Henri-Mondor) pour les représenter au CHSCT où ils siègeront avec voix délibérative.

La CME désignera ses représentants au comité technique d'établissement central ([CTEC](#)), à la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ([CSIRMT](#)) et au conseil d'administration de l'association pour la gestion des œuvres sociales des administrations parisiennes ([AGOSPAP](#)) lors de sa séance du 10 mars. **Les membres de la CME souhaitant candidater sont invités à se faire connaître au président de la CME.**

Le président proposera à la CME deux praticiens exerçant une activité libérale et un sans activité libérale pour siéger à la commission centrale de l'activité libérale ([CCAL](#)).

3. Élection des présidents et vice-présidents des sous-commissions de la CME ([diaporama](#))

a) La CME a élu :

- **sous-commission Vie hospitalière, attractivité (CVHA) :**
 - président : **P^r Jean-Damien RICARD** (réanimation, Louis-Mourier) ;
 - vice-présidents : **D^{rs} Jean-François HERMIEU** (urologie, Bichat) et **Juliette PAVIE** (immunologie, Georges-Pompidou) ;

- **sous-commission *Hôpital, ville, territoire* (CHVT) :**
 - président : **P^r Bahram BODAGHI** (ophtalmologie, Pitié-Salpêtrière) ;
 - vice-présidents : **P^r Loïc DE PONTUAL** (pédiatrie, Jean-Verdier), **D^r François SALACHAS** (neurologie, Pitié-Salpêtrière) ;
- **sous-commission *Formation* (dont comité des internes) :**
 - présidents : **P^r Marie-Noëlle PERALDI** (néphrologie, Saint-Louis) ;
 - vice-président : **D^r Vianney MOURMAN** (soins palliatifs, Lariboisière) ;
- **sous-commission *Numérique* :**
 - président : **P^r Hubert DUCOU LE POINTE** (radiologie, Armand-Trousseau) ;
 - vice-présidente : **P^r Sandrine HOUZÉ** (bactériologie, Bichat) ;
- **sous-commission *Recherche* :**
 - président : **P^r Éric LE GUERN** (génétique, Pitié-Salpêtrière) ;
 - vice-présidents : **P^r Laurent MANDELBROT** (gynécologie-obstétrique, Louis-Mourier), **D^r Giovanna MÉLICA** (infectiologie, Henri-Mondor) ;
- **sous-commission *Activité, ressources* (CAR) :**
 - président : **D^r Guy BENOÎT** (pharmacie, Armand-Trousseau) ;
 - vice-président : **D^r Emmanuel BUI QUOC** (ophtalmologie, Robert-Debré).

La CME du 10 mars élira les présidents et vice-présidents des deux nouvelles sous-commissions de la CME : **Développement durable** et **Biologie**.

Les membres de la CME sont invités à se faire connaître auprès des présidents ou vice-présidents des sous-commissions auxquelles ils souhaitent participer.

b) La CME a désigné :

- le **P^r Jean-Yves ARTIGOU** (cardiologie, René-Muret), chargé de l'attractivité européenne de l'AP-HP pour les jeunes en formation ;
- le **P^r René ADAM** (chirurgie hépatobiliaire, Paul-Brousse), coordonnateur de la stratégie internationale pour les relations avec les universités.

c) Commission centrale de l'organisation de la permanence des soins (CCOPS)

Le président de la CME a confié la présidence de la CCOPS au **D^r Patrick PELLOUX** (urgences, Necker) et sa vice-présidence aux **D^{rs} Thierry FAILLOT** (neurochirurgie, Beaujon) et **Bruno GREFF** (anesthésie-réanimation, Robert-Debré). Le président de la CCOPS proposera au président de la CME la liste des membres de la commission.

Le président et la vice-présidente rencontreront les présidents et vice-présidents des sous-commissions pour préparer leurs lettres de mission.

Des groupes de travail seront proposés à la CME du 10 mars pour compléter ce dispositif :

- bloc opératoire ;
- fonctionnement et évaluation des départements médico-universitaires (DMU) ;
- adéquation charge de travail – personnel ;
- école de chirurgie ;
- pédiatrie ;
- gériatrie ;
- psychiatrie.

4. Répartition de l'enveloppe gouvernementale de soutien aux investissements du quotidien (MM. Pierre-Emmanuel LECERF et Didier FRANDJI) ([note](#), [tableau de répartition](#))

L'enveloppe nationale de crédits nouveaux pour les investissements du quotidien annoncée le 20 novembre 2019 s'élève à 150 M€ par an pendant trois ans. Pour 2020, le montant des crédits alloués à l'AP-HP est de 12,7 M€ (27,5 M€ pour la région Île-de-France). Ces crédits seront délégués début février

directement aux DMU au prorata de leurs effectifs permanents (médicaux et non médicaux). Chaque bureau de DMU organisera une concertation pour décider librement de la répartition et de l'utilisation de cette enveloppe.

5. Agenda

Le bureau de la CME se réunira le **mardi 25 février à 16h30**. Il est composé :

- du président et de la vice-présidente de la CME ;
- des présidents et vice-présidents des sous-commissions de la CME ;
- du président et des vice-présidents de la CCOPS ;
- des représentants de la CME au conseil de surveillance ;
- des présidents et vice-présidents des CMEL.

La prochaine CME aura lieu le **mardi 10 mars à 16h30**.

P^r Rémi SALOMON, le 7 février 2020